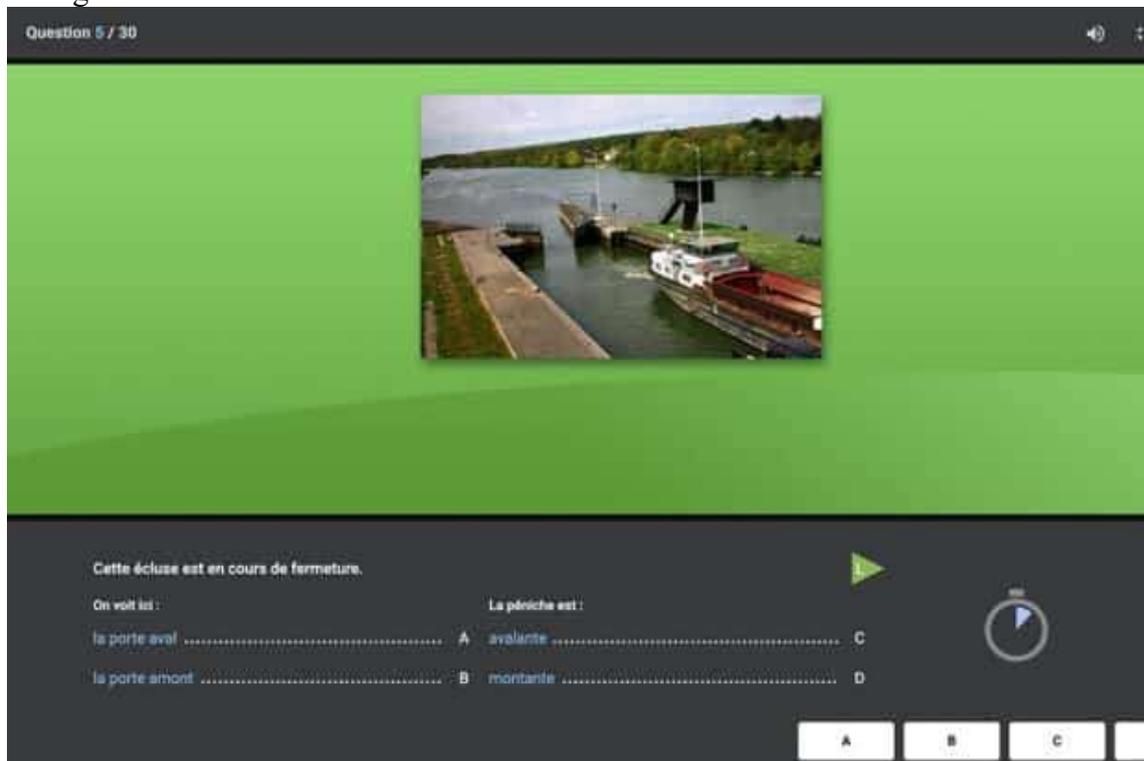


Réforme du code côtier et fluvial : un raccourcissement des délais d'attente

[Jean-Marie Thierry](#) Le 19/04/22

Partager :



Qu'il s'agisse de l'examen théorique du permis côtier ou du permis fluvial, le questionnaire à choix multiples passe de 30 à 40 questions.

Depuis plusieurs années le nombre réduit de centres d'examens a considérablement rallongé les listes d'attente pour obtenir une date d'examen théorique du permis côtier ou fluvial. Afin de désengorger ces listes, l'administration a décidé qu'à partir du 1er avril 2022 l'examen du code pourra se dérouler dans des salles d'organismes agréés, comme c'est le cas pour le passage du code de la route. Une excellente nouvelle pour les futurs plaisanciers ! Photos : DR.

En 2008, la réforme concernant le passage de l'examen du permis bateau côtier et fluvial délégait la validation de la formation pratique par les bateaux écoles et la validation de l'épreuve théorique du code, option côtière ou fluviale, par un centre d'examen de l'administration.

Depuis cette date, concernant les grandes métropoles comme la région Île de France ou la région lyonnaise, un seul centre d'examen administratif par région devait absorber la totalité des demandes de passage de l'épreuve théorique du permis bateau sous forme d'un questionnaire à choix multiples de 30 questions.



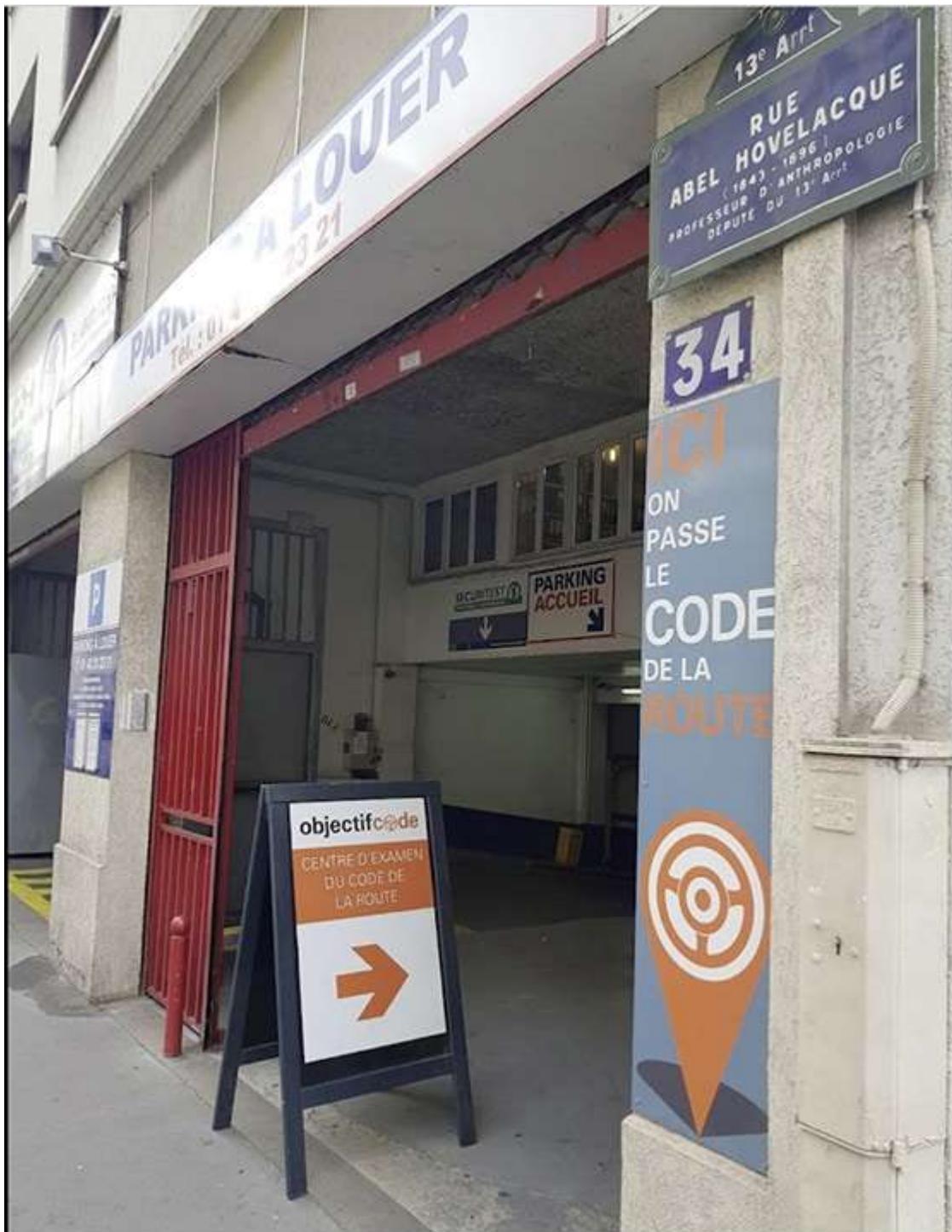
Le boîtier pour l'examen du code de la route et du permis bateaux permet de corriger des erreurs avant la validation de ses réponses.

Avec une croissance constante de ces demandes et la validation de 9327 permis côtier et 3113 permis fluviaux à Paris en 2018, l'unique centre d'examen parisien était chaque année saturé et de nombreux candidats devaient attendre plusieurs mois pour obtenir une date d'examen auprès de l'administration.

Après des sollicitations régulières de la part des bateaux écoles et de leurs instances représentatives, le Ministère du Développement Durable et de la Transition Écologique a présenté le 9 novembre 2021 la réforme du passage du code de l'option côtière et de l'option eaux intérieures.

Elle est effective depuis le 1er avril 2022 et consiste en l'externalisation de l'examen du code. Il ne se déroulera plus dans les locaux des Affaires Maritimes ou des services instructeurs des départements, mais dans ceux d'organismes agréés.

Le mois de mars 2022 sera une période de transition pendant laquelle le bateau-école pourra inscrire un candidat auprès des Affaires Maritimes ou des services instructeurs dans la mesure où il restera des places sachant qu'à partir du 1er avril, tous les examens auront lieu dans les organismes agréés.



Avec cette nouvelle réforme le centre d'examen du code de la route Objectif Code pourrait devenir organisme agréé pour l'examen théorique du permis bateau.

Le nombre de sessions et de places augmentera considérablement avec une amplitude pouvant s'étendre sur toute la semaine dans certains centres, dimanche y compris. La liste des organismes agréés n'est pas encore officielle, mais elle reprendra celle prévue pour l'examen de code des voitures et des motos.

Concernant le contenu de l'examen théorique, le programme reste similaire mais le QCM passe de 30 à 40 questions avec toujours 5 erreurs admises afin de s'intégrer aux logiciels déjà utilisés pour l'examen du code de la route.

Concernant les timbres fiscaux, si le montant global reste de 108 euros, la répartition qui correspondait à 38 euros pour le passage de l'examen et à 70 euros pour la délivrance du permis change. Le droit de délivrance passe à 78 euros et 30 euros seront à verser à l'organisme agréé pour le passage de l'examen théorique.

Nul doute que cette petite révolution dans le Landerneau du monde de la plaisance, qui va permettre de faire croître le nombre de permis bateaux délivrés chaque année, devrait avoir de nombreuses répercussions bénéfiques pour la totalité de la filière nautique.

Report de la privatisation de l'Épreuve théorique du permis bateau

[Retour aux actualités >](#)

18/04/2022 Réglementation



Comme nous vous l'annoncions dans *La Tribune des Auto-Écoles* de décembre/janvier 2022, la gestion de l'Épreuve théorique du permis bateau va être confiée aux opérateurs privés en charge de faire passer l'ETG et l'ETM. Pour s'adapter aux formats de l'ETG et l'ETM, il a été décidé que les séries de questions des examens théoriques plaisance option côtière et plaisance eaux intérieures passeront de 30 à 40 questions. Cette externalisation qui devait entrer en vigueur en avril 2022, a été repoussée au 1er juin 2022.

UPPM revue de presse